



**Direction de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale de MAYOTTE**

Pôle Jeunesse et Sports

NOTE D'ORIENTATION - Appel à projets 2018

« Comité de Jeunes et consolidation de la citoyenneté »

FINALITE : associer les jeunes à la vie citoyenne afin de les préparer aux responsabilités futures dans leur vie de citoyens par le biais des Comités de Jeunes mais aussi par des associations de jeunes.

L'objectif est d'initier les jeunes à la vie politique réelle et au vivre ensemble en les accompagnant au travers de projets réalisables et ouverts à tous. Le comité de jeunes ou les associations de jeunes sont des lieux de réflexion, d'échanges, de propositions et d'actions. Leur principale mission est de proposer et de mettre en œuvre des idées et des projets susceptibles d'améliorer la vie locale et d'animer leur territoire. Véritable instance citoyenne et force de proposition, ils participent à l'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, ainsi qu'aux valeurs démocratiques.

Objectifs généraux :

- Permettre aux jeunes de devenir des citoyens actifs dans leur commune et les accompagner dans la réalisation de leurs projets en étant des exemples ;
- Renforcer le lien entre les institutions, les jeunes et les aînés ;
- Améliorer les relations entre les jeunes des différents villages, favoriser la connaissance mutuelle ;
- Encourager les projets innovants et les actions intergénérationnelles ;
- Disposer d'un lieu d'écoute, d'expression et de débats, et favoriser le vivre ensemble ;

Objectifs opérationnels :

- Conceptualiser et écrire un projet en vue de sa réalisation ;
- Rechercher des cofinancements ;
- S'inscrire dans une démarche citoyenne et collective en lien et en collaboration avec le conseil citoyen de la commune et d'autres partenaires locaux.

Les projets proposés devront être décrits de manière opérationnelle et se réaliser en 2018. Ils mentionneront le public visé, les dates, les partenaires impliqués ainsi que le budget détaillé de l'action avec des devis éventuels. Si le porteur de projet est une association un lien doit être établi avec **le conseil municipal** qui sera à minima informé de la démarche.

Conditions d'éligibilité :

- Etre constitué en Comité de Jeunes ou être une association de jeunes ;
- Prendre contact **avec la Ligue de l'enseignement de Mayotte**, chargée de la coordination et de l'accompagnement du dispositif ;

- Etre en possession de la délibération du conseil municipal pour la reconnaissance du comité de jeunes ;
- Avoir identifié un référent unique pour le Comité de Jeunes, (adulte relais) ;
- Avoir nommé un jeune référent si c'est une association ;
- **Tout projet ayant bénéficié d'un soutien financier de la DJSCS en 2017 devra fournir un bilan détaillé de l'action ;**
- Fournir le dossier [CERFA](#) complet.

Documents à joindre au dossier CERFA :

- La charte de fonctionnement du comité de jeunes ;
- Les statuts de l'association de jeunes ;
- Les coordonnées (*nom/ prénom/ tel/mail*) du référent communal du comité de jeunes ou du référent associatif ;
- La liste des moyens matériels et humains mobilisés par la commune ;
- Le calendrier prévisionnel de mise en place du projet qui fait l'objet de la demande de subvention ;
- Le budget prévisionnel détaillé accompagné des devis ;

Le montant maximum attribué est de 1 000 € / projet

Date limite de dépôt des projets : 15 Avril 2018

Toute demande de subvention doit faire l'objet au préalable d'une rencontre avec un conseiller technique et pédagogique de la DJSCS en priorité durant la période du 26 mars 2018 au 6 avril 2018.

Dossier suivi par : Marie-Claire LOMBARD-DONNET

marie-claire.lombard-donnet@drjscs.gouv.fr

Tel : 0269 61 82 03